

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 26 (1890)

**Heft:** 23

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVI<sup>e</sup> Année



1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1890

N<sup>o</sup> 23

# L'ÉDUCATEUR

ORGANE  
DE LA  
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : A nos lecteurs. De l'importance de la lecture. — Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel. Schweizerischer Lehrerverein. — Exercices scolaires : Composition. Problèmes pour les sociétaires. — Bibliographie.

## PARTIE GÉNÉRALE

### A NOS LECTEURS

Le Comité directeur se réunira prochainement pour examiner la marche de l'*Educateur* pendant cette première année de la nouvelle organisation. A cette occasion, le soussigné sera reconnaissant aux sociétaires qui voudront bien lui adresser des communications ayant pour but d'améliorer le journal.

*Le directeur de l'Educateur,*  
Ed. Clerc.

—

### De l'importance de la lecture.<sup>1)</sup>

Quelque pratique qu'on puisse rendre l'enseignement, l'école n'armera jamais d'une manière complète l'homme pour cette lutte de l'existence, ce « struggle for life » dont il est tant parlé de nos jours. Elle ne doit pas craindre de reconnaître elle-même sa propre insuffisance, et son premier but doit être de mettre l'élève en mesure d'y suppléer. Sans doute l'enseignement ne peut pas toujours reposer sur une base concrète, faire pénétrer dans les esprits un certain nombre d'idées positives et meubler la mémoire d'une quantité suffisante de faits. L'enfant, quand il sort des mains de

<sup>1)</sup> Extrait du rapport présenté aux conférences générales du corps enseignant neuchâtelois sur cette question : de la lecture et de la récitation dans les classes des degrés moyen et supérieur.

l'instituteur, doit s'être approprié une partie des expériences et des conquêtes du passé; mais il doit surtout être mis à même de se faire sa propre expérience et d'enrichir par son travail personnel les premières connaissances acquises. L'école doit donc donner plus encore l'instrument qui conduit à la connaissance: la méthode intellectuelle et logique, que la connaissance elle-même, le savoir proprement dit. Le mot de Rousseau reste toujours vrai: « A l'école on ne doit pas apprendre, mais apprendre à apprendre. »

Une fois muni d'un jugement sain et de connaissances élémentaires suffisantes, comment l'élève sorti de l'école va-t-il s'enrichir intellectuellement? — Par la lecture, qui est le procédé moderne par excellence, et on pourrait presque dire que la tâche de l'instituteur sera en grande partie remplie lorsqu'il aura formé des hommes capables de lire avec fruit. Et lire avec fruit, outre le développement intellectuel et les connaissances préliminaires que cela suppose, exige aussi qu'on soit capable de lire avec facilité et agrément. Il faut lire couramment en percevant tout aussi couramment, ce qui suppose un développement particulier de l'intelligence qui ne s'obtient que par des exercices répétés.

Les enfants arrivent tous à l'école ayant acquis déjà la faculté de traduire intellectuellement les sons; ils possèdent la langue parlée, bien qu'ils la manient avec plus ou moins de facilité. Le but essentiel et fondamental de la lecture est de les mettre en possession de la langue écrite, de leur apprendre à interpréter intellectuellement les signes graphiques.

A l'école primaire, la lecture doit être essentiellement logique; elle est un moyen de compréhension beaucoup plus qu'un moyen d'expression. L'élément de déclamation proprement dit est plus nuisible qu'utile; même la lecture à haute voix, indispensable pour l'enseignement, reste un moyen, et ne doit jamais devenir le but. Nous n'avons pas à former de beaux diseurs, mais des hommes capables de comprendre les ouvrages qu'ils peuvent avoir entre les mains, des hommes qui aient le goût de la lecture et qui puissent lire avec fruit.

Inculquer à un enfant le goût de la lecture, c'est lui donner la clé des sciences humaines. C'est, en outre, lui préparer une source de pures délices. Le grand historien Gibbon disait à ce sujet: « Je n'échangerais pas le goût de la lecture contre tous les trésors de la terre. » -- Mais la lecture a encore un autre avantage, plus précieux à nos yeux: elle est un refuge dans l'adversité. Les anciens n'appelaient-ils pas une bibliothèque « le trésor des remèdes de l'âme? »

La lecture peut avoir deux buts: on lit pour soi seulement ou on lit pour les autres. La première est la lecture des yeux, la seconde celle des yeux et de la voix. Toutes deux ont néanmoins un point commun: elles doivent, pour porter leurs fruits, passer par l'intelligence.

Si, dans la vie ordinaire, on veut profiter d'une conversation, il faut d'abord l'écouter, puis la comprendre, puis encore la retenir. Il en est de même de la lecture; pour qu'elle soit utile, il faut la saisir et se l'approprier. Un homme qui feint d'écouter quelqu'un qui lui parle, mais qui, en réalité est distrait, est un homme impoli. Celui qui lit sans se donner la peine de réfléchir est un insensé. Il fait un travail inutile.

De tout ce qui précède nous pouvons déduire qu'il y a deux espèces de lecture: la lecture courante ou mécanique, et la lecture intelligente ou lecture sentie. Il y en aurait une troisième espèce, mais elle n'est pas du ressort de l'école primaire: c'est la lecture expressive, laquelle est en général trop facilement confondue avec la lecture sentie. La lecture expressive, disons-le en passant, c'est du grand art, c'est une musique harmonieuse qui frappe l'oreille, c'est la mélodie mystérieuse qui met en contact deux âmes, et qui redit à l'une les joies, les souffrances et les aspirations de l'autre.

Mais nous le répétons, cette lecture artistique est au-dessus des moyens de nos jeunes élèves; revenons donc aux deux premières espèces dont nous avons parlé tout à l'heure.

La lecture courante ou mécanique est un outil mis à la portée de l'enfant, et dont on doit lui apprendre à se servir. L'outil sera aussi simple que possible; il peut se compliquer à mesure que l'enfant acquiert de la dextérité.

Les premiers exercices demandent à être souvent réitérés; à l'école primaire on doit y consacrer beaucoup de temps. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, vu la multiplicité des branches du programme. — Le procédé de la lecture collective peut compenser ce défaut de temps.

Après la partie mécanique vient la partie intellectuelle de la lecture. Dès qu'un enfant, familiarisé avec la valeur des lettres et de leurs combinaisons, reconnaît facilement dans la forme écrite la langue parlée qu'elle représente, son attention doit se diriger sur les idées. A cet effet, les premiers sujets de lecture doivent lui offrir des récits simples et familiers; puis s'élever graduellement, non par la longueur et la difficulté des mots, mais par le sérieux et l'utilité des matières: son avancement dans l'art sera réglé par ses progrès intellectuels. Il ne faut pas que la faculté de lire des mots difficiles précède celle de les comprendre, de peur que l'enfant ne conçoive cette idée fausse que la lecture consiste simplement à prononcer les mots écrits. Son maître doit s'assurer s'il comprend d'abord chaque mot, puis chaque phrase, puis l'ensemble, car l'étude des mots et des phrases est nécessaire pour arriver à une lecture sentie.

Les mots étant les éléments les plus simples de la pensée, c'est par eux qu'il faut évidemment commencer. Que le maître questionne, qu'il varie ses explications, qu'il parte des petites con-

naissances que l'enfant possède, pour le faire arriver du connu à l'inconnu. Il ne faut pas oublier que l'intelligence de l'enfant est comme un tableau sur lequel on n'a tracé encore que quelques lignes irrégulières et confuses; il faut de la patience et du travail pour arriver à former le dessin qu'on veut exécuter.

Les mots étant compris, il reste l'étude de la phrase, et ce n'est pas la moins importante ni la moins difficile. C'est le travail anatomique de la lecture; par lui on dissèque, on fait l'autopsie, pour ainsi dire, de la pensée d'un auteur. Lorsque les phrases sont simples, l'analyse logique est suffisante pour faire voir les liaisons que les mots ont entre eux et par rapport à l'idée générale. Mais à mesure que les phrases deviennent plus compliquées, les difficultés se multiplient aussi, et c'est alors que le maître mettra son talent à les aplanir devant ses élèves. Un des premiers exercices qu'il doit faire, c'est de dégager l'idée principale de la phrase, puis de reconstruire celle-ci en groupant autour de cette première idée les idées accessoires qui l'entourent, c'est-à-dire faire de la synthèse et non plus de l'analyse.

Dans la lecture à haute voix, l'enfant doit adapter de bonne heure les modulations de sa voix au sujet, non-seulement parce que cette adaptation est un élément essentiel d'une bonne lecture, mais parce que c'est un moyen de mieux comprendre le texte et d'arriver à une lecture sentie.

Il sera facile, croyons-nous, d'atteindre ce but si le maître fait souvent la lecture à ses élèves pour leur enseigner par l'exemple comment on peut faire ressortir la pensée dominante d'un auteur, comment la langue écrite se traduit par des intonations et des inflexions de voix qui varient avec les idées et les sentiments qu'elle exprime.

La lecture sentie, pensons-nous, devrait ressembler à la langue parlée ordinaire. Nous sommes en cela d'accord avec Saint-Marc Girardin quand il dit: « Il faut lire comme l'on parle! » — « Lire comme l'on parle, lui répond Legouvé, est souvent d'une vulgarité choquante, et parler comme on lit du pédantisme! » — Et cependant ce même Legouvé dit quelques pages plus loin: « Ecoutez les voix comme on regarde les physionomies! Recherchez les accents comme on recherche les âmes sincères! Surtout, étudiez les enfants! Les enfants sont d'admirables maîtres de diction. Quelle vérité! quelle justesse d'intonations! La souplesse de leurs organes se prêtant à toutes les mobilités de sensations, ils arrivent à des audaces d'inflexions que les plus habiles comédiens n'imaginaient pas! Avez-vous jamais écouté une enfant racontant quelque secret qu'elle a surpris, quelque scène mystérieuse à laquelle elle a assisté, comme « Louison » du *Malade imaginaire*? Elle imite toutes les voix, elle reproduit tous les tons! Vous croiriez voir les personnages, les entendre! Eh bien! immédiatement après, sans transition, demandez à cette enfant

de vous lire cette même scène dans Molière, et elle commencera sur ce ton de plainte, ce ton niais et monotone qui est propre aux enfants qui lisent. » — D'où Legouvé conclut que les enfants ne lisent pas comme ils parlent, que les enfants, ces grands professeurs de lecture, ne savent pas lire !

La lecture est un instrument si puissant d'éducation que, par une gradation convenable des matières, un enfant peut acquérir diverses connaissances plus agréablement et plus efficacement que par la routine ordinaire des leçons apprises par cœur. Par elle en effet on aborde les sujets les plus divers : notions des sciences naturelles, mœurs et coutumes des différents peuples, industries, grandes découvertes, progrès de la science, en un mot tout ce qui intéresse l'esprit humain.

Mais la lecture nous offre encore bien d'autres ressources pour le développement moral et intellectuel des enfants.

Pour faire naître dans les jeunes âmes le sentiment du bien, nous avons les exemples d'héroïsme, de dévouement, de sacrifice au devoir dont fourmillent notre histoire et nos livres de lecture. Pour développer quelque peu chez nos élèves le sentiment du beau en littérature, le sens et le goût littéraires, nous avons la lecture et l'explication des meilleurs passages de nos grands écrivains. Lire et faire lire de bonne littérature, c'est mettre nos enfants en bonne société, c'est les faire sortir du milieu vulgaire où ils sont le plus souvent astreints à vivre, pour les transporter au moins pendant quelques instants dans des sphères plus élevées, où ils respirent un air plus pur et plus vraiment vivifiant ; dans un meilleur monde où leur goût devient plus délicat et plus sûr, où leurs sentiments s'ennoblissent, où leurs manières de voir finissent par ne plus différer de celles des esprits cultivés.

D'autre part la lecture nous fournit également un secours précieux pour exercer de la manière la plus efficace les facultés réfléctives et la mémoire du jeune lecteur, nous voulons parler des comptes rendus oraux ou écrits dans lesquels l'enfant doit constater le but du morceau lu, narrer les principaux faits qu'il rapporte, décrire les personnes et les lieux remarquables. De tels sommaires lui enseigneront à condenser, à arranger ses idées, et à s'approprier tout ce qu'il y a de bon dans ce qu'il lit ; ils exerceront son attention, sa mémoire, son imagination, son jugement et lui assureront une grande facilité d'élocution. Enfin, la lecture bien dirigée et bien comprise cultive l'esprit et alimente la pensée ; elle devient un moyen de prospérité, de prospérité intellectuelle bien entendu. Or, la prospérité, dans un sens, moralise. Elle attache par l'intérêt à l'ordre qui est lui-même le respect de tous les intérêts. La propriété, qui a servi de base à la civilisation générale, est aussi le fondement de la civilisation individuelle. On s'attache aux fruits de son travail, on se respecte soi-même dans son œuvre ; l'estime de soi-même devient une fortune

qu'on ne veut pas dissiper ; elle amène le besoin de l'estime des autres ; et c'est ainsi que d'un peu d'aisance, d'un peu d'*avoir*, ou de *savoir*, naissent dans l'individu des habitudes morales qui profitent à la communauté.

Envisagée sous un autre rapport, la lecture met l'individu à même d'éclairer son esprit, de connaître sa position, d'apprécier les bons et les mauvais conseils, de résister aux suggestions dangereuses. Elle est comme un flambeau allumé par l'instruction sur la route obscure et laborieuse de l'homme du peuple.

Relevons ici une idée qui n'est pas nouvelle, mais qui a une très grande importance : la nécessité de diriger de bonne heure les enfants dans le choix de leurs lectures domestiques. Descartes disait « que la lecture de tous les bons livres est comme une conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés, et même une conversation étudiée en laquelle les auteurs ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées. » C'est absolument vrai ; la lecture est effectivement une chose excellente, tout à la fois agréable et utile à qui ne lit que de bons livres et qui sait en user avec mesure ; mais la lecture des mauvais livres ne peut avoir que des dangers, et quoi qu'en ait dit Eugène Manuél, tout homme qui sait lire n'est pas un homme sauvé.

C'est pourquoi le corps enseignant rendrait de réels services aux parents et comblerait une lacune en analysant les livres destinés à la jeunesse et en en donnant un compte rendu très sommaire. Un catalogue où les ouvrages seraient classés d'après le développement exigé du lecteur serait le bienvenu.

Nous ne voulons pas terminer cette petite étude sans dire aussi quelques mots du livre de lecture.

On ne saurait jeter trop d'intérêt dans le premier livre qu'on met entre les mains de l'enfant. Les sujets traités doivent être exposés dans un style correct et choisi, mais simple, afin que l'enfant ne soit pas découragé par la rencontre d'un trop grand nombre de mots nouveaux. Ce sera alors pour lui une tâche facile et agréable que de percevoir sous leur forme écrite les choses qui ne seraient pas au-dessus de sa compréhension dans le langage parlé ; « on retient aisément ce qu'on lit avec plaisir. »

Une question importante, fort débattue de nos jours, c'est de savoir s'il vaut mieux pour les élèves des récits suivis ou des lectures détachées. Le livre de lecture à morceaux détachés semble indispensable dans le degré inférieur, et même dans la première année du degré moyen, l'intelligence des enfants n'étant pas encore assez formée pour suivre un long récit. Mais depuis la seconde année du degré moyen, il est bon de faire une place au livre de lecture à texte suivi, qui présente plus d'intérêt et possède le grand avantage de faire aimer la lecture à l'enfant. Ce qui serait mieux encore, pour le degré supérieur en tous cas, ce seraient deux livres de lecture, l'un essentiellement littéraire,

à texte coupé ; l'autre renfermant les notions scientifiques en texte suivi. Malheureusement la plupart des livres à texte suivi que nous connaissons ne pourraient être adoptés pour nos classes, étant exclusivement écrits pour les écoles françaises. Sans dépréciier nos manuels suisses de lecture, nous croyons que des livres composés sur le modèle des ouvrages de G. Bruno, seraient les bienvenus et pourraient être employés parallèlement à ceux que nous possérons.

Nous faisons des vœux sincères pour que nos écoles primaires supérieures soient bientôt pourvues d'un manuel qui réponde aux désirs de tous, d'un livre de lecture qui développe l'intelligence et le cœur de nos enfants, qui leur enseigne les éléments des connaissances, qui les éclaire sur leurs droits politiques futurs, sur leurs devoirs envers Dieu, la société et eux-mêmes ; qui leur inspire enfin de bonne heure un désir ardent de perfectionnement moral et intellectuel. Il importe par-dessus toutes choses, de donner aujourd'hui des garanties à la société et d'assurer le bonheur des hommes en gravant profondément dans leurs âmes cette conviction : que la vertu est infiniment au-dessus de la science, et que la piété, la justice, la bonté et la sagesse sont les plus grands bienfaits de l'éducation et les acquisitions les plus dignes d'envie.

P.-E. STUCKI, *instituteur à la Chaux-de-Fonds.*

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

### VAUD

---

*Du règlement pour les écoles primaires*  
(Suite)

En ce qui concerne notre canton, il faut remonter jusqu'en 1676 pour constater, dans une ordonnance de l'époque, les premières traces du principe de l'obligation de l'instruction populaire ; et, depuis longtemps, la loi est si constante qu'il ne vient à l'esprit de personne de contester ouvertement la légitimité de cette obligation. Est-ce à dire cependant que tout soit pour le mieux dans ce domaine ? La négligence des uns, le mauvais vouloir des autres et divers facteurs, parmi lesquels on a vu une tolérance intéressée, ont favorisé les abus, qui ont en outre joui du couvert des anciennes dispositions légales garantissant la liberté d'enseignement. Concentrer les efforts sur ce point, afin de réduire les abus qui n'ont pu être redressés jusqu'à ce jour et de rendre plus effectif le principe de l'obligation de l'instruction primaire, tel est en définitive le véritable problème qu'a tenté de résoudre la révision de notre législation scolaire.

En ouvrant le règlement, on retrouve, plus vivace encore, la préoccupation dominante du législateur. L'article premier spécifie que « deux fois par « année, soit en janvier et en juin ou juillet, la municipalité fait procéder à « un recensement des enfants astreints à la fréquentation des écoles, à la « suite duquel la commission scolaire établit la liste des enfants qui atteignent l'âge d'admission à l'école et de ceux qui ne remplissent pas leurs

« obligations scolaires, et avise les intéressés (parents, tuteurs, etc.), du « jour de l'entrée en classe ». A l'art. 2, complément du précédent, il est dit : « Lors des recensements scolaires, les parents ou tuteurs sont tenus de justifier que leurs enfants ou pupilles fréquentent l'école publique ou reçoivent une instruction particulière ».

On peut se demander si le recensement scolaire a sa raison d'être. Il n'est pas, il est vrai, destiné à pourvoir directement au recrutement de l'école, les parents devant, spontanément, se conformer à la loi. En revanche, comme moyen de contrôle, le recensement aura son utilité jusque dans les plus petites localités. L'ancienne loi prescrivait aux commissions d'école, lorsqu'elles avaient, au printemps, à reconstituer les classes, de se renseigner auprès de la municipalité et du dépositaire des registres de l'état civil. Dans le fait, cette mesure était le plus souvent négligée ; l'enregistrement des élèves nouveaux s'espacait parfois sur plusieurs mois, sinon sur l'année entière, et, quant aux fauteurs d'abus, la voix publique se chargeait de les dénoncer. Ce moyen a une réputation d'indiscrétion bien établie. Est-il pour cela infaillible ? Plus correct, le recensement est aussi plus sûr, à condition, bien entendu, que l'agent recenseur soit mieux qu'une fiction et que l'autorité désignée dans le règlement ne s'en remette pas à autrui du soin qui lui incombe.

Nous passerons en revue en temps et lieu les articles relatifs à la répression des absences, à la fréquentation des écoles, à la surveillance spéciale des écoles privées, aux changements de domicile, etc., qui sont autant d'autres faces du principe général de l'obligation.

Les articles 1 à 10 du règlement en forment le premier chapitre, qui correspond au 1<sup>er</sup> chapitre de la loi, et ainsi des autres.

Du chapitre II, intitulé « Objets et méthodes d'enseignement », nous relevons d'abord l'art. 12, aux termes duquel est conservée la division, autrefois établie par le plan d'étude, du cycle primaire en trois degrés : inférieur, moyen et supérieur. (Les dénominations de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré, que le langage ordinaire entendait au rebours du plan d'étude, seront sans doute abandonnées, leur emploi prêtant nécessairement à confusion.) Il faut donc croire que cette répartition des années d'école primaire a été reconnue avantageuse. Nous n'avons rien contre, d'autant plus que la subdivision des degrés est autorisée. Ce qui nous importe, c'est de constater que la condition d'âge, dans la délimitation des degrés, n'est pas absolue : « Le degré inférieur renferme, *dans la règle*, les enfants de 7 à 9 ans ; le degré moyen, ceux de 9 à 12 ans, etc., dit le règlement. Promouvoir pour cause d'âge s'impose quelquefois : on ne retient pas impunément, par exemple, des élèves de 13 ou 14 ans au milieu de condisciples de 7, 8 ou 9 ans. Bien plus déplorable serait cependant la promotion d'un degré à l'autre qui ne tiendrait pas avant tout compte du degré de développement de l'enfant. Pour une teinture d'instruction civique et d'autres branches, convient-il de compromettre l'étude de l'arithmétique et de la langue maternelle, dont l'enseignement doit être gradué au possible ? La réponse est tout indiquée.

Ce sujet nous rappelle ce qui se passait il n'y a pas longtemps encore dans un des centres les plus importants du canton. En dépit de la loi de 1865, qui voulait déjà que la promotion fût prononcée par la commission des écoles sur préavis du régent, les maîtres avaient carte blanche pour organiser leurs classes au début d'une nouvelle année scolaire. Mais, quand arrivait la visite d'école du printemps suivant, on leur faisait savoir qu'on ne reconnaîtrait que l'âge comme ligne de démarcation entre les degrés. Bon sens, raisonnements, prières, tout s'inclinait devant la règle inflexible : l'âge. Il fallait obéir, avançait la commission, à telle circulaire de l'autorité supérieure qu'on prétendait impérative. Les maîtres n'avaient plus qu'à s'exécuter et à tailler dans leurs registres pour faire un classement de circonstance. Aussi n'était-il pas rare, l'examen venu, de voir un élève être interrogé sur un programme qu'il n'avait pas étudié, être promené dans les Indes ou, peut-être, sur les routes de l'Afrique, à la recherche de Stanley, avant d'avoir franchi les limites de son pays. Pédagogie un peu... risquée ! Il faudra en porter le deuil.

Art. 16. — « Dans l'élaboration de l'horaire, les deux heures consacrées à l'enseignement religieux sont placées au commencement ou à la fin de deux matinées ou de deux après-midi. »

Art. 17. — « L'enseignement des catéchumènes est organisé de manière à ne pas priver la classe d'une partie de ses élèves pendant plus de trois heures par semaine. Ces heures sont réparties sur une ou deux demi-journées. »

Depuis nombre d'années, le département s'est patiemment appliqué à résoudre la question des *catéchismes* au mieux des intérêts de l'école, sans léser ceux d'une bonne instruction religieuse. L'art. 17 est-il une solution définitive ? Pour le dire en toute franchise, nous espérons le contraire. Rechercher l'entente entre le catéchisme et l'école, c'est très bien. Nous nous demandons cependant si tout le monde a lieu de se féliciter que l'attention n'ait porté que sur l'accord à établir entre le pasteur et le régent. Les parents soucieux de la santé de leurs enfants n'ont-ils pas motif de n'être pas complètement satisfaits du *modus vivendi* actuel ? Sa leçon terminée, le catéchumène a souvent une distance à parcourir jusqu'à son domicile ; à la hâte, il prend son repas réchauffé sur la cendre et rentre aussitôt en classe. L'hygiène (qui ne proclame aujourd'hui les bienfaits de l'hygiène ?) n'y trouve certes pas son compte. Pour conclure, nous demandons instamment qu'il soit accordé au pasteur, en toute jouissance, une demi-journée par semaine pour l'instruction religieuse, quitte à compenser les heures d'école ; ou bien qu'on retarde la préparation des catéchumènes, pour qu'elle puisse se faire tout entière depuis la sortie des écoles. Ce dernier moyen prévaudra sans doute lorsque les communes seront unanimes, ce qui ne tardera pas, pour fixer à quinze ans la libération des écoles.

Art. 15. — « Il n'y a qu'une demi-journée de vacance par semaine, à savoir l'après-midi du samedi ; cette demi-journée peut même être consacrée à l'enseignement professionnel. »

Art. 19. — « L'enseignement professionnel, soit les travaux manuels : les travaux sur bois, la vannerie, le cartonnage, etc. »

Art. 20. — L'enseignement professionnel est donné par l'instituteur. Il peut lui être adjoint un ou plusieurs spécialistes. »

Nous ne sommes pas de ceux qui ne rêvent que rabots ou trousquins dès l'instant où ils en ont vu un. La plume et l'encre barbouilleront encore quelques pages avant d'être dûment détrônées par la colle et le pinceau. Mais, en deçà de l'exagération, il y a la juste mesure : les travaux manuels ont droit à une place dans le programme primaire. L'école ne peut pas faire fi des préoccupations économiques du temps présent. Il faut reconnaître aussi que l'enseignement à tous les degrés a contribué à la désertion des professions manuelles, qui, chez nous, sont exercées la plupart par des étrangers. L'enseignement professionnel bien entendu remettra en faveur, pour le plus grand avantage des classes laborieuses, professions et occupations délaissées. Il n'est d'ailleurs pas de lieu mieux choisi que l'école pour faire marcher de concert travaux de l'esprit et travaux manuels, les premiers perfectionnant les derniers et réciproquement.

Mais c'est assez plaidé pour les travaux manuels. Inscrit dans la Constitution de 1885, le principe de l'enseignement professionnel n'est plus en cause. Examinons plutôt la forme sous laquelle il s'est répercuté dans le règlement.

Nous ferons remarquer préalablement qu'il ressort de la comparaison des textes (loi, art. 22, règ. art. 21 et 22) que l'organisation de l'enseignement dépend de l'initiative des communes ; qu'en conséquence le maître tenu de donner cet enseignement a légitimement droit à une rétribution (Les heures consacrées aux travaux manuels sont prises en dehors des 33 heures réglementaires. Règ. art. 11), autrement ce serait créer de choquantes inégalités. — L'art. 20, qui soulève une question à nos yeux bien plus importante que

celle de la rétribution, a le mérite de la franchise. Sous ce rapport, nous le préférions à l'art. 109 de la loi. Il est même si impératif que nous ne pouvons nous empêcher de formuler nos réserves, nos craintes tout au moins. Les travaux manuels étant ajoutés au programme primaire, il semble tout naturel que le régent en soit chargé. Mais ce n'est pas aussi facile en réalité qu'en apparence. Obligera-t-on à un nouvel apprentissage et sans leur créer des difficultés parfois insurmontables tous les maîtres de la génération qui s'en va ? Au surplus, nous avons à cœur d'affirmer encore et toujours qu'à l'école primaire, pas plus qu'ailleurs, l'enseignement ne s'improvise. Un régent digne de sa mission doit être tout autre chose qu'un formulaire de leçons apprises dans les livres. C'est assez dire que l'enseignement primaire, avec les *impedimenta* dont il est aujourd'hui chargé,吸, pour être donné avec fruit, tout le temps, toutes les forces qui peuvent lui être consacrées. Appelés à enseigner les travaux manuels, la plupart des régents sauront faire leur devoir. Mais nous tenons à exprimer nos doutes sur la réussite de l'entreprise si rien n'est élagué du programme primaire et complémentaire. N'allons pas croire *a priori* que nous obtiendrons plus ; il se pourra fort bien, au contraire, qu'au total nous récoltions moins : l'expérience des cours complémentaires est là pour le prouver.

(A suivre.)

E. FREYMOND.

On nous annonce le décès de M. Duez, préfet du district d'Avenches. Il avait débuté dans l'enseignement primaire à Cudrefin. Il fut député à la constituante, puis, en 1885, nommé préfet du district d'Avenches. Il laisse le souvenir d'un instituteur distingué et d'un fonctionnaire populaire qui avait la confiance du conseil d'état.

E. C.

—

## NEUCHATEL

### *Les conférences générales de 1890.*

Les conférences générales du corps enseignant primaire ont eu lieu à l'aula de l'Académie de Neuchâtel les 7 et 8 novembre derniers. Les instituteurs seuls sont obligés de prendre part à ces assises annuelles de l'instruction publique dans notre canton ; les institutrices sont invitées à y assister. Comme, à teneur de la loi et du règlement, elles reçoivent une indemnité de présence, elles étaient cette année presque aussi nombreuses que leurs collègues masculins.

C'est devant un auditoire de 250 personnes que M. John Clerc, chef du département de l'instruction publique, ouvrit la séance en souhaitant d'abord la bienvenue à M. H. Blaser, le nouvel inspecteur de la seconde circonscription, et en remerciant M. Guebhart des bons services rendus pendant les vingt ans environ qu'il remplit ce délicat et pénible poste. Au reste, comme chef du matériel scolaire, M. Guebhart continuera à s'occuper avec sollicitude des écoles du canton.

Le discours présidentiel, vivement applaudi, roula sur les points suivants : écoles enfantines frœbeliennes, organisées de toutes pièces par la loi de 1889, matériel à créer et à entretenir dans chaque école du pays, afin de rendre l'enseignement de plus en plus intuitif et de plus en plus vivant ; enseignement manuel destiné à faire suite aux exercices frœbeliens et à mettre en jeu toutes les facultés de l'enfant. Ce discours se termina par quelques allusions très heureuses à la seconde question figurant à l'ordre du jour des conférences : le patriotisme.

M. Stucki, instituteur à la Chaux-de-Fonds, présenta le rapport général sur la question de la lecture et de la récitation.

Comme d'habitude, une discussion très nourrie et souvent très intéressante s'engagea sur les conclusions du rapporteur qui, légèrement modifiées, furent adoptées sous la forme suivante :

1. Une lecture *sentie* est celle qui fait le mieux comprendre le texte, celle qui respecte la coupe logique de la phrase. Elle est *expliquée* quand le lecteur peut en donner un compte rendu au moyen de termes équivalents.

2. La lecture et la récitation sont les plus féconds éléments d'instruction générale, ceux qui laissent les traces les plus profondes sur l'éducation tout entière.

La lecture, en particulier, est un auxiliaire précieux pour l'étude de certaines branches qui n'ont pas, dans le programme scolaire, de place expressément déterminée, sciences naturelles, économie politique, morale, etc.

3. Le livre de lecture doit être conçu à un point de vue essentiellement littéraire.

4. Les manuels de lecture « Patrie » par C.-W. Jeanneret, et « L'année préparatoire de lecture » par Guyau, conviennent au degré moyen, première année.

Le « livre de lecture de Renz » et « La première année de lecture courante » de Guyau, peuvent être avantageusement employés dans le degré moyen, seconde année.

5. L'élaboration d'un manuel de lecture pour le degré supérieur sera confiée à une commission, choisie par le département de l'instruction publique et prise dans le sein du corps enseignant neuchâtelois.

Enfin il est émis le vœu que le Livre de lecture de Lebaigue soit recommandé pour le degré supérieur de l'école primaire.

Pour terminer cette première journée de conférences, M. l'inspecteur Latour exposa, avec une grande clarté, une nouvelle méthode de dessin due à deux professeurs français, MM. Charvet et Pillet. Il engagea vivement les assistants à consulter cette méthode qui se trouve à l'Exposition scolaire permanente.

L'ordre du jour de la seconde journée appela la discussion sur les moyens les plus propres à développer le patriotisme parmi nos élèves. M. Jaquet, instituteur à la Chaux-de-Fonds, donna lecture du rapport général. La discussion eut principalement pour objet les manuels d'histoire et de géographie qui demandent à être revisés afin de pouvoir être employés avec fruit dans nos écoles. On les trouve trop touffus, trop surchargés de détails de minime importance et écrits dans une langue qui, quoique très française, est pourtant au-dessus de la portée de jeunes enfants.

Les conclusions suivantes furent votées à une grande majorité.

1. Le patriotisme, c'est l'amour du pays traduit par des actes.

Pour faire naître ce sentiment dans le cœur de leurs élèves, les instituteurs disposent des moyens suivants : a) de leur exemple (rappelant que certains patriotes pacifiques ne le cèdent en rien aux autres et même souvent leur sont supérieurs); b) de l'ensemble de leur enseignement.

2. Le patriotisme est une conséquence toute naturelle de l'étude de la géographie et de l'histoire, puisque par la première de ces branches, l'enfant apprend à connaître son pays et, par la seconde, il remonte au point de départ de nos institutions dont il peut suivre le développement lent et progressif.

3. L'histoire nationale doit être enseignée à tous les degrés de l'école primaire, sous forme de récits captivants et détaillés desquels le maître fera dérouler des leçons de morale propres à former de vrais patriotes. Le programme tracé par le plan d'enseignement de 1890 nous paraît rationnel et conforme à nos désirs.

4. Aucun des manuels d'histoire et de géographie en usage dans nos classes ne répond à ce qu'on est en droit d'attendre de livres placés entre les mains des élèves.

5. La nécessité des manuels étant admise, nous désirerions que le corps enseignant lui-même s'intéressât à la publication de livres de géographie destinés aux degrés moyen et supérieur :

a) Soit par la nomination d'une commission chargée de compiler les meilleurs auteurs et de publier un travail collectif;

b) Soit en ouvrant un concours avec prix (concours de la Société pédagogique).

Une commission spéciale, formée de membres du corps enseignant, travaillera, de concert avec M. Daguet, à réviser le manuel d'histoire suisse dont ce dernier est l'auteur.

M. Calame, président du comité central, remercia M. le chef du département de l'instruction publique de l'intérêt qu'il ne cesse de porter au corps enseignant et des progrès incessants dont il est l'initiateur. Ce discours fut vivement applaudi.

Pour clore la séance, M. Guebhart donna quelques explications sur le service du matériel scolaire qui s'organise peu à peu et fonctionnera bientôt à la satisfaction générale.

Suivant l'usage, l'après-midi fut consacré aux affaires de la Société pédagogique dont l'ordre du jour se déroula sans incidents notables. Le comité central présenta son rapport par l'organe de son président, M. Calame. Il résulte de ce document que la Société pédagogique compte aujourd'hui 126 membres, soit, à une ou deux exceptions près, la totalité des instituteurs neuchâtelois.

Ce rapport substantiel passa en revue les conférences et les travaux de chaque section, le chant, les travaux de concours, les finances qui, fait heureux à noter, sont des plus prospères, la révision du règlement, le fonds de prévoyance, l'*Educateur*, etc.

M. Calame remercia cordialement M. Guebhart des bons rapports qu'il eut en qualité d'inspecteur avec le corps enseignant primaire et souhaita la bienvenue à M. Blaser. « Que notre devise reste : *Soyons modestes, mais utiles*, s'écria en terminant l'orateur, puisqu'elle est bien l'expression de notre rôle dans la famille humaine. »

M. F. Tripet, présenta le rapport sur la Bibliothèque cantonale des instituteurs neuchâtelois, dont d'aucuns voudraient la suppression. Cette utile institution rend pourtant de nombreux services aux instituteurs et institutrices des petites localités qui n'ont pas à leur disposition les ressources intellectuelles des grands centres.

Une discussion générale s'engagea sur le projet de règlement revisé dont les grandes lignes seules furent examinées, la question dans son ensemble devant être reprise plus tard.

Enfin l'assemblée procéda à la nomination du comité central pour la période 1890-1891. Choisi parmi les instituteurs du district de Neuchâtel, ce comité fut composé de MM. N. Girard, président; F. Villommet, vice-président; C. Knapp, secrétaire; F. Tripet, secrétaire-adjoint; F. Perret, caissier; U. Matthey-Jeantet, suppléant.

En résumé, les conférences générales de 1890 ont présenté le même intérêt que celles qui ont précédé. Espérons qu'elles porteront d'heureux fruits pour la prospérité et le développement de nos chères écoles.

C. KNAPP.

Le collège de la Chaux-de-Fonds vient de perdre un excellent instituteur en la personne de M. Léon Jeanneret, enlevé à l'école après cinq ans de pratique seulement. Fidèle à son devoir, dévoué à ses élèves, il avait gagné leur affection en même temps que la sympathie de leurs parents.

E. C.

—————\*—————

**Schweizerischer Lehrerverein.** — La Société suisse des instituteurs a composé pour trois ans son comité comme suit: MM. Heer, inspecteur des écoles, à Mitlödi (Glaris), président; Dr Largiadèr, inspecteur des écoles, à Bâle, vice-président; Utzinger, maître au séminaire de Küsnacht (Zurich), secrétaire-caissier; Balsiger, directeur du séminaire, à Rorschach; Rebsamen, directeur du séminaire, à Kreuzlingen (Thurgovie); Dr Wettstein, directeur du séminaire, à Küsnacht; Gunzinger, directeur du séminaire, à

Soleure; Küttel, directeur des écoles, à Lucerne; Weingart, maître secondaire, expert en chef pédagogique fédéral, à Berne.

La rédaction de la *Schweizerische Lehrerzeitung* est composée de MM. Fritschi, maître secondaire, à Zurich, rédacteur en chef; Stucki, inspecteur des écoles, à Berne et Utzinger, à Küssnacht.

Le Comité central sortant de charge a adressé la lettre suivante à M. A. Daguet, qui représentait la Société pédagogique de la Suisse romande au sein de ce comité:

« Nous regardons comme un devoir de vous exprimer nos remerciements les plus sincères pour les services éminents que vous avez rendus à la Société suisse des instituteurs à partir de sa fondation. Votre nom est désormais et pour jamais attaché à l'histoire de notre association.

« Les instituteurs réunis à Lucerne ont manifesté en se levant de leurs sièges leurs sentiments de reconnaissance pour l'activité féconde que vous avez déployée dans l'intérêt de la Société et de tout le corps enseignant de la Suisse. »

« Nous avons la conviction que la pensée d'avoir travaillé pendant de si longues années et d'une manière si distinguée à l'union du corps enseignant de la Suisse allemande et de la Suisse française, et par conséquent au progrès de l'instruction publique et au développement de l'esprit national, doit être pour vous la source d'une satisfaction intime et profonde.

« Notre vœu est que vous conserviez longtemps encore les sentiments généreux que vous avez manifestés dans cette œuvre à laquelle vous avez consacré le meilleur de vos forces.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de notre estime et de notre gratitude.

« Pour le comité central  
de la Société suisse des instituteurs :

« Le président, Ed. BALSIGER.  
« Le secrétaire, H. UTZINGER.

« Rorschach et Küssnacht, 20 octobre 1890. »

Ensuite de sa démission, M. Daguet a été remplacé en sa qualité de délégué par M. Ed. Clerc, directeur de l'*Educateur*.

Le représentant de la Suisse allemande au Comité de la Société romande est le nouveau président, M. Heer à Mitlödi. Ed. CLERC.

---

## EXERCICES SCOLAIRES

---

### COMPOSITION

#### DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE

1. *Mettre les phrases suivantes sous la forme affirmative.* — Je ne peux pas être attentif. — Les chevaux n'aiment pas les caresses. — Ma sœur n'a pas donné à manger à son canari. — On n'obéit pas volontiers aux personnes qu'on n'aime pas. — Ma plume n'est plus bonne.

2. *Compléter les phrases suivantes au moyen de circonstanciels de cause.* — Mon frère ne sort pas (*à cause de son rhume, parce qu'il est enrhumé*). — Il faut travailler (*parce que c'est notre devoir, pour gagner honorablement sa vie, pour s'instruire*). — Les hirondelles se réunissent en automne (*pour partir toutes ensemble*). — J'aime la Suisse (*parce que c'est mon pays*). — Les chamois placent des sentinelles (*afin que celles-ci les avertissent, afin d'être avertis du moindre danger*).

3. Trouver les contraires des mots suivants et les faire entrer dans des phrases : Le jour, le soir, l'hiver, le chaud, grand, beau, faible, aimer, gai (*triste, sombre*), courageux, travailler, salir, recevoir, rendre, tacher, attacher, oui, tôt, jamais, partout, demain.

4. *Départ en chemin de fer.* — Sujet traité :

Quand je vais en chemin de fer, je prends un billet à la gare ; je monte dans un wagon. Le chef de gare donne le signal du départ, la locomotive siffle et le train part. J'aime beaucoup aller en chemin de fer.

Règle de ponctuation concernant le point.

## DEGRÉ MOYEN

1. *Donner la forme positive aux phrases interrogatives suivantes* : Votre compassion part-elle d'un bon naturel ? — Avez-vous jamais vu un spectacle plus beau que le coucher du soleil ? — La lune est-elle plus grande que la terre ? — Et qui m'empêchera de mettre en notre étable une vache et son veau ? — (*Personne ne m'empêchera...*). — Le bonheur dépend-il de la richesse ?

2. *Résumer une leçon* sur le serment du Grütli, Guillaume Tell, Winkelried.

3. *Description de la localité.* — Plan : nom, situation, importance (hameau, village, ville) chiffre approximatif de la population et comparaison avec d'autres localités connues, caractères des rues : régulières ou irrégulières, larges ou étroites, horizontales ou en pente, bordées de trottoirs ou non, bien ou mal entretenues, animées ou désertes. La cause de ce dernier caractère provient des occupations des habitants : agricoles, industrielles, commerciales. Caractère des maisons particulières ; édifices. Climat (l'expliquer par la situation), productions. Relations avec les autres localités de la région, expliquées par les occupations des habitants et les productions. Distances, moyens de transport. Résumé : je l'aime, quoique... parce que...

Pour deux ou trois leçons, suivant le développement du plan à élaborer en commun.

4. *Départ en chemin de fer.* — Sujet traité :

Quand je dois aller en chemin de fer, je pars de la maison assez tôt pour ne pas être obligé de me presser. A la gare, je prends mon billet, et je me rends à la salle d'attente. Là, je regarde avec curiosité les autres voyageurs. Puis, le portier appelle ; je monte dans un wagon, et par la fenêtre je regarde les employés qui font leur service et les voyageurs en retard. Enfin le chef de gare donne le signal du départ ; la cloche sonne, la locomotive siffle et se met en mouvement. Elle entraîne les wagons avec les voyageurs et les marchandises qu'ils renferment. Quel plaisir de partir !

Principales règles de la ponctuation concernant le point, le point et virgule et la virgule.

## DEGRÉ SUPÉRIEUR

1. *Définitions.* — Nous attachons une grande importance aux exercices de définition de mots. Ils nous paraissent indispensables pour acquérir cette qualité précieuse qui est la précision, et qui fait si souvent défaut. Dans notre pays, nous avons le tort de nous contenter de l'à peu près, et il nous suffit que nous nous fassions comprendre ou plutôt deviner. Le cerveau s'habitue à ces facilités complaisantes et devient de moins en moins capable de l'effort nécessaire pour trouver le mot précis. Nous sommes en cela moins heureusement doués que les Français, et cette infériorité nous oblige à plus de travail. Cependant nous ne nous occupons guère d'une étude quelque peu systématique de la propriété des termes qu'à propos des synonymes, ce qui est insuffisant et en même temps trop difficile pour le début. L'étude que nous

proposons a donc sa raison d'être. Peut-être même les instituteurs y trouveront-ils quelque profit.

Voici la définition des premiers mots indiqués dans l'exercice du 1<sup>er</sup> novembre. Nous donnons d'abord celle de Littré, puis la nôtre que nous cherchons à formuler d'après les règles énoncées il y a un mois. Il va de soi que nous nous en tenons au sens usuel des mots.

*Table* (planche ou réunion de planches portées sur un ou plusieurs pieds, L.). — Meuble consistant en un plateau de bois, de pierre, de métal porté par un ou plusieurs pieds. Cette définition convient à toutes les tables, à tout le défini ; mais elle convient en même temps à certains bancs et au tabouret. Pour qu'elle ne convienne qu'au mot défini, nous ajoutons : et servant à déposer des objets dessus.

*Banc* (long siège pour s'asseoir, L.). Siège grossier ou rustique (ce que n'est pas le canapé) pour plusieurs personnes (ce qui le distingue du tabouret).

*Chaise* (siège à dossier et le plus souvent sans bras, L.). — Siège à dossier et sans bras, pour une personne.

*Plume* (gros tuyau de plume dont on se sert pour écrire ; *plume métallique*, se dit d'un bec semblable à celui d'une plume taillée et formée d'une petite plaque de fer ou d'alliage ; ce bec s'adapte à son porte-plume, L.) — Par métonymie, nous donnons le nom de plume au bec de plume avec le porte-plume, en supprimant le mot métallique. En prenant ce mot dans son acceptation usuelle, nous pouvons le définir : objet pour écrire avec de l'encre et composé d'un morceau de métal taillé en pointe et fendu, et d'un porte-plume.

*Livre* (réunion de plusieurs cahiers de pages manuscrites ou imprimées, L.). — Réunion de plusieurs feuilles imprimées, cousues ensemble et formant un volume broché ou relié.

*Cahier* (assemblage de plusieurs feuillets de papier, L.). — Assemblage de plusieurs feuilles de papier pour écrire.

2<sup>o</sup> *Récit de la bataille de Morgarten.*

3. *Départ en chemin de fer.* — Sujet traité.

Lorsque je dois aller en chemin de fer, je soigne ma toilette plus que d'habitude pour donner une bonne opinion de moi aux personnes avec qui je me trouverai. Je me rends à la gare de bonne heure, d'abord pour ne pas manquer le train, puis aussi pour voir le va-et-vient des voyageurs et les mouvements des trains. C'est intéressant de suivre les manœuvres des locomotives et de voir ces puissantes machines obéir si docilement au mécanicien. L'heure du départ approche ; la cloche sonne pour l'appel des voyageurs ; les salles d'attente s'ouvrent et les personnes qui doivent partir s'apprêtent à monter en wagon. C'est le moment des adieux ; on échange une dernière poignée de main, un dernier baiser. Le contrôleur crie un pressant appel, auquel, pour ma part, j'obéis toujours gaiement. Je m'installe si possible à la fenêtre pour voir les allées et venues des employés, affairés et sérieux, sur qui pèse une si grande responsabilité. Les personnes qui restent sur le quai voudraient bien partir aussi, mais ce sera leur tour une autre fois. En attendant, la cloche retentit de nouveau, le chef de gare donne au moyen d'un sifflet le signal du départ, la locomotive s'ébranle. Sur le quai et dans les wagons des mains et des mouchoirs s'agitent pour un dernier au revoir. Combien je vais jouir de cette belle journée de voyage !

Ed. CLERC.

—

## Problèmes pour les sociétaires

*Solution du problème N<sup>o</sup> 10. <sup>1)</sup>*

Il semble en effet, au premier abord, qu'il ne peut y avoir de gain. Mais

1) Portant par erreur le N<sup>o</sup> 9.

le gain résulte de ce que le commissionnaire donne à chacun des deux acheteurs *le même nombre d'œufs*.

S'il les partageait proportionnellement à 12 et à 13, c'est à dire, s'il donnait à la seconde personne autant de *treizaines* que de *douzaines* à la première, il n'y aurait ni perte ni gain.

Prix d'achat de 1 œuf:

2 fr. : 25 = 8 centimes.

De 2 œufs:  $8 \times 2 = 16$  centimes.

Prix de vente d'un œuf, à la 1<sup>re</sup> personne:

1 fr. : 12 =  $8\frac{1}{3}$  centimes.

Prix de vente d'un œuf, à la seconde personne:

1 fr. : 13 =  $7\frac{9}{13}$  centimes.

Ensemble  $8\frac{1}{3} + 7\frac{9}{13} = 16\frac{1}{39}$  centimes.

Bénéfice moyen par œuf  $\frac{1}{39} : 2 = \frac{1}{78}$ .

Nombre d'œufs 174 :  $\frac{1}{78} = 13572$  œufs.

Gustave BUNZLI, St-Blaise.

Nous avons en outre reçu les solutions exactes de MM. P. Favre, Peseux; E.-H. Guenot, Landeron; Gem, Genève; Brocard, Avenches; A. Corbaz, Gingins; H. Javet, Môtier-Vully; Ch. Vuithier, Pâquier; Une abonnée, Le Locle; Ls Crottaz, Daillens; A. Dufey, Mex; E. Gonin, Thonex; Th. Mœckli, Neuveville; J. Denis, Zurich; C. Chollet, Chaux-de-Fonds; E. Carrard, Corcelles-le-Jorat; H. Berney, Lutry-Corsy; Ls Henchoz, Vevey; F. Nicolier, Aigle; J. Bertrand, Neuchâtel; Pidoux-Dumuid, Renens; L. Bonnevaux, Chexbres.

On nous fait remarquer que fr. 1.<sup>o</sup>74 de bénéfice pour procurer 13572 œufs, c'est bien peu, mais rien n'empêche de supposer que le marchand auquel s'est adressé le commissionnaire lui fait une remise, ou bien qu'il percevra une commission sur les acheteurs, indépendamment du petit bénéfice qui fait l'objet du problème.

#### Problème N<sup>o</sup> 11.

Démontrer qu'un nombre premier est toujours égal à un multiple de 6 augmenté ou diminué d'une unité.

(Communiqué par M. J.-P. Jsely, à Neuchâtel.)

#### Problème N<sup>o</sup> 12.

Quelle heure est-il quand il reste de la journée les  $\frac{4}{3}$  de ce qui est écoulé?

Adresser les solutions jusqu'au 12 décembre à M. A.-P. Dubois, directeur des écoles, au Locle.



## BIBLIOGRAPHIE

**Société, famille et criminalité**, par le Dr B. Rigganbach. — Lausanne, E. Bridel et C<sup>ie</sup>, 1890. 24 pages, fr. 0,50.

L'auteur profite des expériences qu'il a faites comme chapelain du pénitencier de Bâle pour dissiper les préjugés qui règnent à l'égard des détenus. Il énumère les circonstances qui conduisent au vice et au crime, et les trouve dans l'hérédité, dans l'atmosphère peu morale de la maison paternelle, l'insouciance des parents au sujet des compagnies que fréquentent leurs enfants, les mauvais livres et les mauvais journaux, le manque de circonspection dans le placement des enfants en apprentissage ou en service, le peu d'intérêt réel que souvent les patrons témoignent à leurs employés, la vie de cabaret et les innombrables fêtes populaires, la bienfaisance mal placée. Brochure à lire et à méditer.

E. C.